AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0254
FR0011451186-FS0115

25 février 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BAC MAJESTIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 février 2015, la société anonyme Millimages[1] (88 rue de la Folie Méricourt, 75011 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 février 2015, le seuil de 95% du capital de la société BAC MAJESTIC et détenir 74 177 actions BAC MAJESTIC représentant 135 342 droits de vote, soit 95,07% du capital et 97,24% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BAC MAJESTIC sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Lener directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Kid Media Management.
[2] Sur la base d'un capital composé de 78 021 actions représentant 139 188 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.